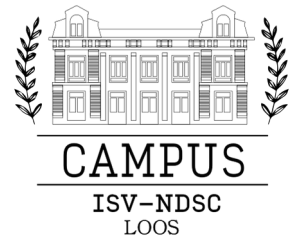


BTS MÉTIERS DE LA COIFFURE NIVEAU 5

FORMATION EN APPRENTISSAGE



arep-ufa@isv-ndsc.fr

RNCP37963 - BTS - Métiers de la coiffure -
France Compétences (francecompetences.fr)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rnp/37963/>

Certificateur : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de l'enregistrement certification 03/04/2014

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/27



PRÉ REQUIS

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise. Etre titulaire d'un BP ou BAC PRO coiffure, le candidat doit être âgé de 16 à 29 ans révolus



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entretien individuel et vérification des prérequis

Délais : "la date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de 3mois au début d'exécution du contrat." (Article L.6222-12 du Code du Travail)



DURÉE ET RYTHME

1 semaine en centre / 1 semaine en entreprise

OU

3 jours centre et le reste du temps en entreprise



MÉTIER VISÉS

Responsable de salon, de réseau, de points de vente, Conseiller expert, Conseiller-formateur, Technico-commercial (régional, national, international), Coiffeur, Représentant de marque...

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titulaire du BTS Métiers de la Coiffure est un technicien hautement qualifié dans le secteur de la coiffure. Il est en relation avec une clientèle de particuliers et de professionnels et ses activités s'inscrivent dans une démarche qualité.

Ce technicien :

- Conçoit et met en oeuvre des techniques professionnelles;
- Assure une veille permanente (normes, réglementation...)
- Élabore des protocoles innovants en termes de prestations et de services. ;
- Conseille et vend des produits, des services et des matériels ;
- Élabore le projet d'exploitation et/ou du business plan, en assure le suivi et son éventuelle adaptation ;
- Participe à la gestion de l'entreprise et à la mesure de ses performances ;
- Gère et encadre le personnel ;
- Participe au lancement de produits, de matériels et de services ;
- Développe la relation de services

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le titulaire du BTS Métiers de la Coiffure peut exercer son activité dans des structures variées :

- Salons ou entreprises de coiffure;
- Entreprises de fabrication et commercialisation de produits capillaires ;
- Entreprises de distribution de produits capillaire et de matériels.



ADMISSIONS / PUBLIC VISÉ

Titulaire d'un BP ou BAC PRO coiffure, le candidat doit être âgé de 16 à 29 ans révolus. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou à reprendre une entreprise.

L'accès à la formation se fait sur entretien individuel, après vérification des prérequis et de non contre-indication médicale. Pour les personnes en situation de handicap, la visite des locaux et l'évaluation des besoins spécifiques seront étudiés et décidés en commun accord. Une réponse d'intégration à la formation vous sera transmise dans un délai de 15 jours. L'entrée en formation se déroule sur la période de septembre, Délais: Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ». Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans les 3 mois premiers mois de la formation. Le responsable de l'UFA prendra contact avec l'employeur afin d'établir votre contrat.

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le titulaire du diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Métiers de la Coiffure possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit de s'insérer professionnellement soit de poursuivre en Bachelor, chargé de Gestion Commercial, Licence pro, Ingénieur Textile etc.....

POUR EN SAVOIR +



PROGRAMME DU BTS MÉTIERS DE LA COIFFURE

Fonctions	Activités	Tâches
A : Expertise et conseils scientifiques et technologiques	Conception et réalisation de techniques professionnelles Veille et innovation	Réalisation de prestations de coloration ou de mise en forme associant la coupe et le coiffage innovation et développement de prestations de services (produits techniques), en vue d'une personnalisation. Établissement du diagnostic capillaire, élaboration de programme de soins capillaires, réalisation de démonstration, de techniques et d'utilisation d'appareil
	Élaboration, mise au point et analyse de protocoles Conseil et vente de produits, de services et de matériels	Conception réalisation et validation de protocole conforme au cahier des charges propositions d'évolution de protocole de formulation. Analyse des résultats, propositions d'adaptation Constitution de panels, communication et suivi Constitution de "dossier-produit" L'évaluation des attentes, des motivations, des besoins, des clients et proposition adapté de service présentation argumenter des produits matériels et services au client, vente et négociation commerciale avec les professionnels et partenaires.
B. Gestion Management	Elaboration, suivi et adaptation du projet d'exploitation et/ou du business plan	Définition d'objectifs de production ou de commercialisation, au regard des données économiques, des contraintes et opportunités du marché Choix du concept, détermination des conditions d'ouverture et de l'offre Participation à la définition du prévisionnel d'exploitation, des objectifs
	Participation à la gestion de l'entreprise et à la mesure des performances	Veille concurrentielle Mise en place de la démarche qualité, prospection et fidélisation de clients. Analyse du projet en cours, mise en place d'action en fonction des opportunités et des contraintes.
	Gestion et encadrement du personnel Participation au lancement de produits, matériels, services.	Maîtrise de la gestion des activités courant d'une entreprise, élaboration et analyse des tableaux de bord économique, productif social, interprétation des états financiers du salon, proposition de piste de progrès Recrutement, organisation et suivi du travail d'équipe, coordination, formation, animation, contrôle et motivation des collaborateurs, évaluation et accompagnement
C : Définition et mise en oeuvre de la stratégie commerciale	Participation au lancement de produit, matériel et services développement de la relation de service, gestion et développement de portefeuille	Appropriation de la politique et de la stratégie des marques commercialiser, conception et mise en œuvre d'action de communication commerciale, participation à la validation d'un cycle commercial, exploitation d'information sur l'offre de produits de matériel et de services en lien avec le marketing et la politique commerciale, informations et conseille aux clients aux partenaires professionnels, participation à l'élaboration du plan visant à la conquête au développement et à la fidélisation de la clientèle évaluation des actions conduites, analyse des résultats, rédaction de rapport de synthèse production de documents techniques professionnelles, prise en compte des résultats et adaptation de la stratégie

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : MATHÉMATIQUES, SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIE, CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSIONS, ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE, ANGLAIS LV.

LA LISTE DES FORMATEURS DE CETTE FORMATION PEUT ETRE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE (VOIR COORDONNÉES)

ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise en présentiel au cœur du centre de formation, encadrée par une équipe de formateurs, composée de professionnels métiers et d'enseignants. Une fiche pédagogique pour les personnes en situation de handicap permet une adaptation spécifique des enseignements. Le planning des cours est disponible sur l'intranet YPAREO.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

En cours de formation :

Les modalités d'évaluation sont à chaque fin d'enseignement, puis deux examens blancs prévus et un examen final évalué par un jury d'enseignants et de professionnels pour obtenir un diplôme d'état de niveau 3. Absence de passerelle.

Les blocs de compétences validés sont acquis définitivement. L'apprenti en conserve le bénéfice pour une durée illimitée en vue de l'obtention ultérieure de la certification complète.

Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme.

Depuis la session 2021, les candidats au BTS se voient offrir la possibilité de participer à une épreuve de rattrapage s'ils obtiennent au moins 10/20 de moyenne dans les matières professionnelles et une moyenne générale comprise entre 08 et 10/20. Pour les apprentis présentant un handicap, les modalités d'évaluation sont précisées sur la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire. Elle apporte des précisions sur la procédure à suivre et sur certaines aides techniques et humaines. Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

• TARIF DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 8062(*) euros/an, aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné, Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

(*) Hors coût de matériel indispensable à la formation : en fonction des besoins (500 euros de prise en charge).

COORDONNÉES

UFA Saint Vincent de Paul - Notre Dame du Sacré Cœur

Établissements sous la tutelle des Filles de la Charité - sous contrat d'association avec l'État (accès aux bourses sur critères sociaux, aide à la restauration...)

6 rue du Maréchal Joffre - 59120 Loos

Tél : 03 20 07 04 32 / Mail : arep-ufa@isv-ndsc.fr / Site : www.isv-ndsc.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfa jeanbosco.fr

• DURÉE DE LA FORMATION

1350 heures sur 24 mois. Soit 3 jours ou 1 semaine en centre de formation, le reste du temps en entreprise.

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

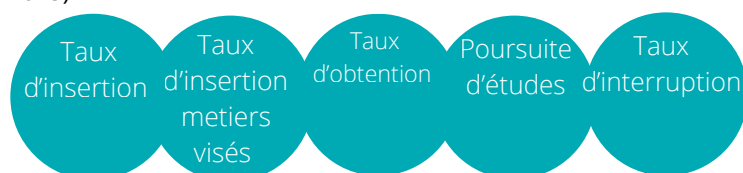
Pour que la formation puisse débuter, le nombre d'apprentis inscrits doit être compris entre 7 et 18 personnes.

• PLATEAU TECHNIQUE ET ACCESSIBILITÉ

Le site de l'UFA est équipé de salons aménagés comme des salons professionnels. Le site, les bâtiments et les salles sont aux normes en vigueur en matière d'accueil et d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite. Réglementation ERP - Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Service handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfa jeanbosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

L'ouverture de la formation en apprentissage en BTS Métiers de la coiffure, n'a pas de taux d'obtention des diplômes, d'interruption en cours de formation, de poursuites d'études et d'insertion professionnelle à communiquer. (ouverture 2024-2025)



POINT ÉCOUTE C'est quoi ?



VALEUR AJOUTÉE

UN RÉFÉRENT HANDICAP

